

CONSUEL & VÉRIFICATIONS INITIALES DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES



PRÉVENEZ LES RISQUES LIÉS A VOS INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

- Vérifiez la conformité de vos installations électriques avec les obligations réglementaires
- Assurer la sécurité des occupants et du public
- Prévenez les risques d'accidents ou de départs d'incendie liés aux défaillances de vos installations électriques (surtensions, échauffements, décharges électriques, ...)
- Garantisiez la continuité d'exploitation de vos installations

FINALITE & CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Pour éviter les risques d'accident, causés par des installations non conformes à la réglementation en vigueur, il est obligatoire de faire vérifier vos installations électriques.

Le code du travail impose aux employeurs de faire procéder par un organisme accrédité à la vérification périodique des installations électriques qui a pour objet de s'assurer du maintien des installations électriques en état de conformité et à la vérification initiale des installations électriques avant la mise en service ou lors des phases de réception et/ou d'aménagement de l'établissement.

Le règlement de sécurité des Etablissements Recevant du Public et le règlement de sécurité des Immeubles de Grande hauteur imposent une vérification afin d'informer l'exploitant de l'état des installations électriques par rapport au risque d'incendie

La vérification périodique Q18 selon des exigences du référentiel APSAD D18 afin de signaler les dangers d'incendie ou d'explosion que présente l'installation électrique

NOTRE OFFRE

Nous réalisons les vérifications réglementaires suivantes pour tous types d'installations :

- Vérification des installations électriques en vue de l'obtention du visa CONSUEL
- Vérification initiale des installations électriques conformément aux dispositions de l'article R.4226-14 du code du travail.
- Vérification périodiques des installations électriques conformément aux dispositions de l'article R.4226-16 du code du travail
- Vérification Réglementaire en Exploitation des installations électriques par rapport au risque d'incendie dans les immeubles de Grandes Hauteurs conformément aux dispositions de l'arrêté 30/12/2011
- Vérification des installations électriques par rapport au risque d'incendie dans les Etablissements Recevant du Public selon l'arrêté du 25/06/19080 pour les ERP du 1^o groupe et l'arrêté du 22/06/1990 pour les ERP du 2^o groupe)
- Vérification périodique Q18 conformément aux dispositions du référentiel APSAD D18.

Pour réaliser ces missions, nos équipes sont formées et qualifiées. Elles possèdent une parfaite connaissance de la réglementation et des référentiels techniques applicables.

Nous effectuons les examens, mesurages et essais prévus par la réglementation

Nous Procédons à l'examen visuel de l'état de conformité des parties accessibles,

A l'issue, nous vous remettons le ou les rapports de vérification mettant en évidence les éventuels points de non-conformité.

NOS ENGAGEMENTS



**Accompagnement
sur mesure**



**Qualité des
prestations**



Interlocuteur unique



**Disponibilité &
réactivité**



**Outils de suivi
performants**